



aide des interdit bancaire,peux-t'on etre exonérer ?

Par **jane**, le **08/10/2008** à **09:46**

Mon concubin a un dossier de d'endettement à la banque de france,je souhaiterais savoir si on peut être exonéré sur les impôts sur le revenus,la taxe d'habitation?Je souhaiterais savoir quand on n'a un dossier d'endettement,on peut faire valoir des droits.Par exemple on n'a pas droit au bourse d'école car on déclare au dessus du plafond mais il ne prene pas en compte éventuellement ,il peut y avoir un dossier à la banque de France,et le pouvoir d'achat qui a augmenter.Merci de m'aider.Je souhaiterais savoir,si on décide de se marier,serrais- je moi aussi avec son dossier à la banque de France et s'il décède,vais-je devoir payer ces dettes.